

Le broyat de vos branches Quelle utilité ?

La Commune de Clavier dispose d'un broyeur de branches et offre un service gratuit de broyage à domicile pour la population, sur inscription, et moyennant certaines conditions.

Une fois vos branches broyées, que faire de ce broyat ? L'objectif de ce folder est de vous aider à valoriser au mieux cet « or vert » potentiel...

Pour rappel, le **broyat** est ce qui reste de vos déchets verts issus de la taille, de l'élagage, après être passés dans un broyeur.



Ces « déchets », bien utilisés, peuvent être une source d'amélioration de vos plantations et cultures, vous faire économiser du temps et de l'argent, tout en

contribuant à un mode de culture, de jardinage, plus écologique et durable.

La valorisation de ces « déchets » directement chez vous permet également de réduire les coûts de mise en décharge et de transport.

Le paillage en quelques mots

Le **paillage** consiste à déposer une couche de matériaux végétaux sur le sol (tonte, broyat de branches, feuilles mortes, herbes...). Cette matière organique se décompose et devient peu à peu des nutriments pour la végétation. C'est un mode de compostage très lent mais efficace.

Les avantages de cette technique sont :

- Eviter l'évaporation du sol et conserver son humidité, et ainsi limiter les besoins en arrosage.
- Eviter la croissance des « mauvaises herbes ».
- Protéger le sol des fortes gelées, de l'insolation, des fortes pluies.
- Prévenir l'érosion et empêcher la formation d'une croûte en surface des sols limoneux/argileux.
- Abrisser les insectes utiles au jardin et favoriser l'activité biologique du sol.
- Mettre en valeur les aires de plantation et les zones fleuries.
- Réduire les risques de blessures des troncs causées par les tondeuses et les coupe-bordures.
- Contribuer à enrichir le sol à long terme après décomposition du broyat.



Photos de parterres de la Ville de Huy

Quelques conseils pratiques :

- Placer le broyat de vos feuillus sous les arbres fruitiers, sous les vivaces d'ornement, au pied des rosiers et sous certains petits fruits (fraisiers)
- Ne pas utiliser le broyat en paillage dans le potager (risque de « faim d'azote »), ou alors en petite quantité et prudemment.

- Eviter de pailler dans des zones humides ou l'eau s'accumule.
- Autour des arbres, dégager le tronc au niveau du collet sur une distance de 10 à 15 cm pour limiter les risques de pourriture.
- Arracher les vivaces présentes (comme les ronces) avant d'épandre le broyat.
- Eviter de pailler trop tôt au printemps car cela ralentit le réchauffement du sol.
- Ajouter une nouvelle couche de broyat lorsque la première arrive en fin de décomposition pour éviter la levée de nouvelles plantes.

Le compostage, une autre possibilité de valorisation

Le **compostage** est un processus naturel de transformation et de décomposition de la matière organique en humus par les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers...).

Une autre possibilité de valoriser votre broyat est de le transformer en compost. De manière très résumée, il faut :

- **Mélanger** : des couches de déchets secs et humides, fins et plus grossiers, de matières vertes (riche en azote) et de matières brunes (riches en carbone).
- **Aérer** : en brassant votre tas deux fois par mois, ou carrément en le retournant d'une place à une autre.
- **Surveiller le taux d'humidité** : ni trop sec ni trop humide pour que les micro-organismes soient dans les meilleures conditions pour faire leur travail de décomposition de la matière.

Après 3 à 12 mois, vous disposerez d'un compost qui, selon sa maturation, pourra soit servir de paillage sur

le sol (compost jeune), soit être incorporé dans le sol directement (compost mûr, proche du terreau).

Autres usages de vos branches, de votre broyat et petits conseils...



Avant de faire broyer vos branches, demandez-vous aussi quel autre usage est envisageable, par exemple :

- Des fagots de petits bois pour allumer votre feu ou barbecue.
- Des rames pour vos pois ou haricots.
- Une cabane pour vos enfants ou petits enfants.
- Un hôtel à insecte...

Et votre broyat peut également servir pour couvrir les abords d'une aire de jeux des enfants, pour réduire le piétinement du bétail, d'un cheval...ou encore pour couvrir une allée du jardin et éviter son envahissement par les herbes !



Contacts

Béatrice Franck Eco-conseillère Commune de Clavier	086/34 94 43 beatrice.franck@clavier.be
www.clavier.be	

Sources et informations

Broyage, Paillage et compostage. Le guide pratique.

http://www.cg58.fr/IMG/pdf/Plaquette_broyage_dechets_verts_avec_bm-V2.pdf

Broyage et compostage. Guide pratique

www.grandchalon.fr

Le compostage à domicile.

Brochure gratuite d'Intradel. www.intradel.be ou demande par tel au 04/240 74 74

Un jardin sans déchets. Comment minimiser sa production de déchets... ?

Brochure gratuite d'Intradel. www.intradel.be ou demande par tel au 04/240 74 74

RAPPEL : brûler ses déchets au fond du jardin, c'est intoxiquer tout le voisinage !

Il est INTERDIT de brûler ses déchets ménagers. Toutefois, conformément aux Codes Rural et Forestier, brûler ses déchets verts secs est toléré à plus de 100 m. de toute habitation, à plus de 25 m. des bois et forêts...pour autant que le feu soit surveillé.



Le broyat des branches Quelles utilités ? Quels usages possibles ?

Commune de Clavier

Novembre 2021



Une initiative de la Commune de Clavier